

Image not found or type unknown



Qui garde la maison suite au diivorce

Par **mondpa**, le **04/09/2015** à **09:40**

Bonjour,

je suis propriétaire depuis 1996 et ai construit ma maison en 2001, j'ai épousé ma femme en 2008, depuis 2 ans que je me suis installé agriculteur, je ne dégage pas de revenu assez suffisant pour faire vivre le foyer, c'est elle qui avec les allocations familial et son salaire qui couvre les charges et le crédit, nous nous sommes mariés sous je ne sait plus quel régime, elle a la jouissance de la maison jusqu'à la majorité des enfants si je décède avant elle, je veux divorcer, qui gardera la maison, et surtout si je quitte le domicile temporairement avant le divorce ?

Merci de vos réponses